



## COMMUNIQUE DE L'UNION

Lyon, le 8 mars 2011

Lors de l'entrevue du mardi 1er février 2011 entre le Président du CA Michel Mercier et l'Union Syndicale SUD-SNSPP-UNSA, celui ci a accepté, sous réserve que TOUTES les organisations syndicales en soient d'accord, le report de quelques mois la consultation tri-annuelle des personnels relative au choix du régime de travail de droit commun ou dérogatoire. Nous avons donné notre accord de principe sur cette démarche.

Ce report permettrait aux agents de se positionner sur un éventuel choix de cycle ou de régime de travail après études et validations réalisées par le prochain CA du SDIS 69, et non pas dès février comme il est aujourd'hui prévu.

L'union SUD-SNSPP-UNSA a pris contact par mail en date du 4 février avec le responsable de la CGT SPP : aucune réponse n'a été donnée à ce jour !

Force et de constater, encore une fois, que l'intérêt général des agents a été occulté.

Les consultations concernant les différents régimes de travail ont débuté avec pour date butoir le 20/03.

# **Prenez en acte !!**